

# Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax

10, rue de l'Église  
Sainte-Sophie d'Halifax (Québec) GOP 1L0  
Téléphone : 819-362-2225  
Télécopieur : 819-362-3222

## Copie de résolution

À la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax tenue le 8 février 2011 et à laquelle étaient présents les conseillers et conseillères suivants :

Manon Lambert, Sylvain Laganière, Marie-Claude Chouinard, Gaétan Labonté, Guy Laflamme et Jean Goulet,

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de M. le maire Marc Nadeau.

### **Résolution no. 14-02-11:**

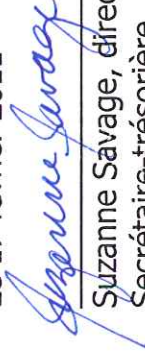
Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité d'informer le Ministre des Ressources Naturelles et de la Faune des conditions et obligations pour l'exploration minière sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax :

- 1) connaître le nom de la compagnie minière qui veut obtenir les claims.
- 2) une consultation avec les membres du conseil municipal et cette compagnie.
- 3) que l'on favorise la main d'œuvre locale.
- 4) que nos cours d'eau et nappes phréatiques soient protégés.
- 5) que les ressources naturelles, la faune et les normes de protection du territoire agricole soient respectés.
- 6) qu'il y ait une participation financière au coût d'entretien des chemins utilisés.
- 7) qu'un fond soit créé pour prévoir la mise en état des lieux.
- 8) que la compagnie soit tenue responsable si elle contamine l'eau potable.
- 9) qu'elle pourra réglementer la circulation locale pour conserver la qualité de vie de ses citoyens.
- 10) que l'on puisse obtenir des études pour mesurer l'impact environnemental des résidus miniers.
- 11) que la compagnie s'engage à régler tous problèmes d'approvisionnement en eau si un résident était affecté par un forage, ouvrage relié à l'activité du prospecteur.
- 12) que les cultures maraîchères à proximité ne soient pas affectés par l'activité de la compagnie.
- 13) que la municipalité puisse bénéficier sous forme de taxe foncière ou de redevance de la présence de ladite compagnie.
- 14) Protéger la rivière Bourbon qui passe au village, le réseau d'aqueduc et d'égouts, le terrain de jeu et le terrain du futur projet domiciliaire

ADOPTÉ

### **COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

Le 17 février 2011

  
Suzanne Savage, directrice générale /  
Secrétaire-trésorière